

# Déploiement des compteurs communicants Linky

Plus 16 millions de compteurs Linky déjà posés en France

Montfaucon : à partir de Mai 2019

- Libre
- Interne
- Restreinte
- confidentielle



# Compteur communicant – Une obligation légale 1/2

Directive européenne n°2009/72 du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE prévoit, dans **annexe I. §2**, que :

*«Les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité...»*

## Droit français

### Article L341-4 du code de l'énergie :

*«Les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée.... »*

### Article R341-4 du code de l'énergie :

*« ...Pour l'application des dispositions de l'article L. 341-4 et en vue d'une meilleure utilisation des réseaux publics d'électricité, les gestionnaires de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité mettent en œuvre des dispositifs de comptage permettant aux utilisateurs d'accéder aux données relatives à leur production ou leur consommation et aux tiers autorisés par les utilisateurs à celles concernant leurs clients. Les dispositifs de comptage doivent comporter un traitement des données enregistrées permettant leur mise à disposition au moins quotidienne.... ».*

### Article R341-8 du code de l'énergie :

*« D'ici au 31 décembre 2020, 80 % au moins des dispositifs de comptage des installations d'utilisateurs raccordées en basse tension (BT) pour des puissances inférieures ou égales à 36 kVA sont rendus conformes aux prescriptions de l'arrêté prévu à l'article R. 341-6, dans la perspective d'atteindre un objectif de 100 % d'ici 2024. »*

# Compteur communicant – Une obligation légale 2/2

Le déploiement de compteurs communicants Linky été rendu obligatoire sur l'ensemble du territoire national :

- d'une part, par la directive européenne n°2009/72 du 13 juillet 2009 ;
- d'autre part, par le droit national transposant cette directive dans le code de l'énergie.

Par ces dispositions légales et réglementaires, **seule la société Enedis, en sa qualité de concessionnaire et de gestionnaire du réseau de distribution titulaire de droits exclusifs sur sa zone de desserte, se voit imposer la mise en place, sur ce périmètre, des compteurs communicants Linky.**

# Linky en quelques mots

Après les compteurs bleus et blancs électroniques, le compteur Linky est la nouvelle génération de compteur électrique, installé par Enedis

Il est appelé « communicant » car il permet la relève automatique et à distance de la consommation d'électricité, en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL)

Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021

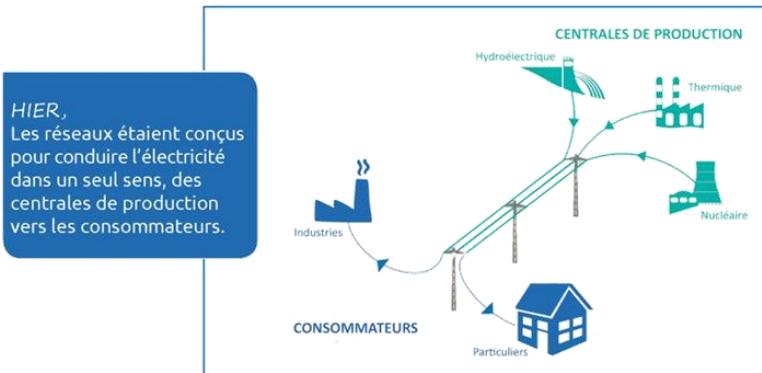
Le compteur Linky prend la place de votre ancien compteur et ne nécessite pas d'aménagement ou travaux.



Le poseur sera reconnaissable de par le badge qu'il portera avec le logo « Partenaire Enedis pour Linky »

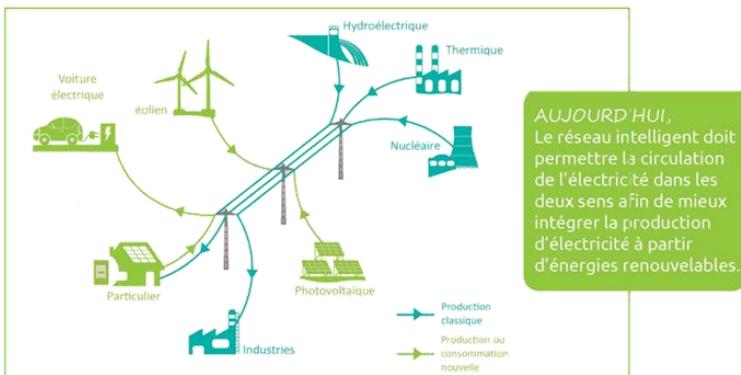


# Linky, pour préparer les réseaux du futur



Un réseau exploité et modernisé par Enedis au bénéfice de tous !

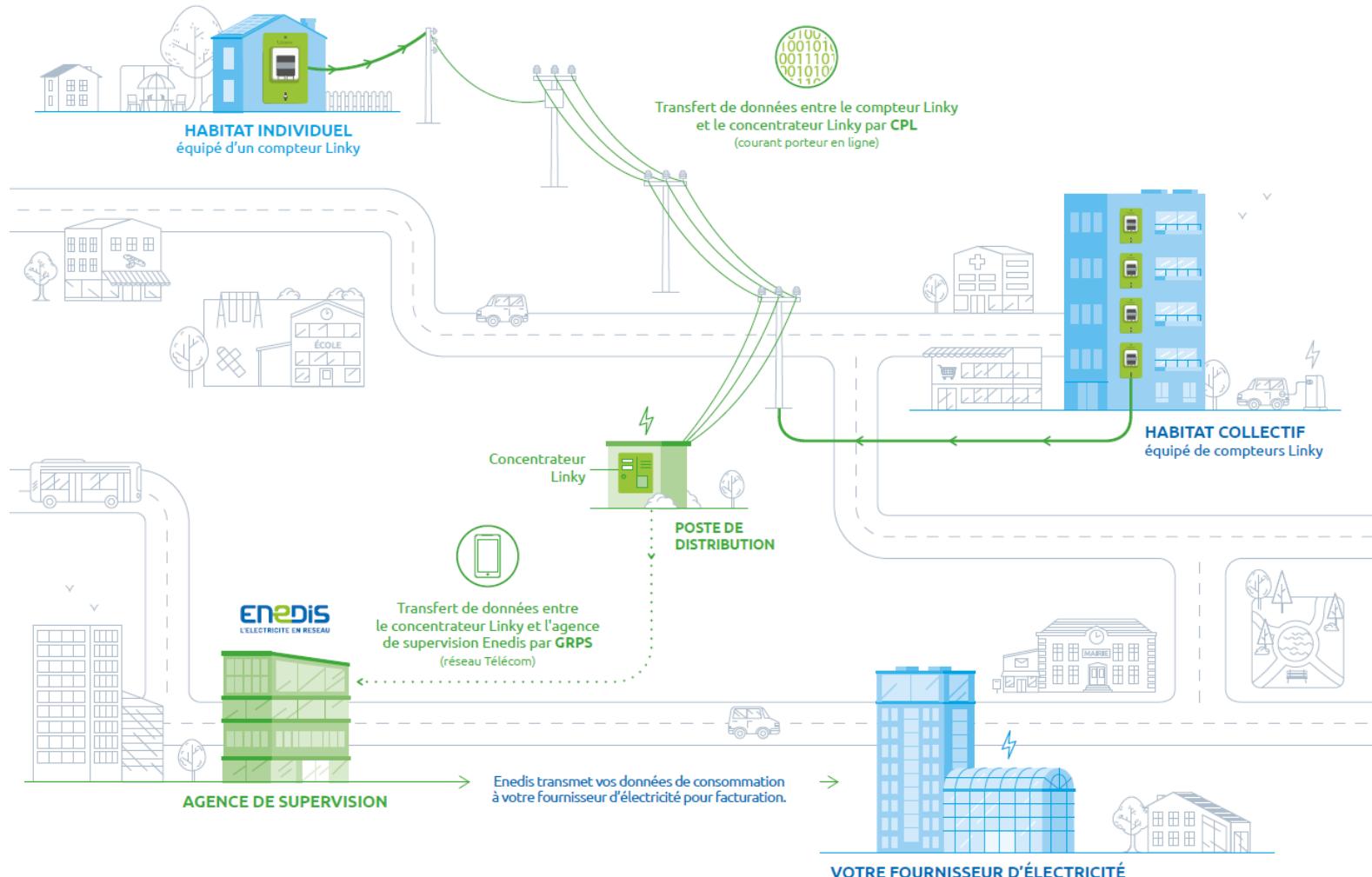
© Enedis Nord - Pas de Calais - Pôle Communication



Qui accepterait d'avoir l'électricité coupée parce que ses voisins ont branché leur véhicule électrique ?



# Linky comment ça marche ?



# Chiffres clés du programme

DÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

**6ans**  
  
2015 → 2021



**5 Mds**

MILLIARDS D'EUROS COURANTS  
D'INVESTISSEMENT D'ICI 2021



**10 000** EMPLOIS DIRECTS (5 000  
POUR LA POSE), INDIRECTS OU  
INDUITS

**6** CONSTRUCTEURS DISPOSANT  
D'USINES EN FRANCE

plus de **80** marchés de pose

et **25** marchés de recyclage déjà  
démarrés

# Aucuns frais pour les clients

## Coût d'un compteur Linky pour le client : 0 €

Ni le compteur, ni sa pose ne seront facturés au client.

## Coût du compteur Linky pour les communes : 0 €

- Aucuns frais ne seront à la charge des communes.
- Aucuns travaux de voirie, ni sollicitation des services techniques municipaux ne seront nécessaires.



## Coût du déploiement : environ 5 milliards d'euros amortis sur 20 ans

Ce budget englobe :

- l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs) ;
- la pose ;
- le développement du système d'information ;
- le pilotage du projet.

**Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis au même titre que l'enfouissement de lignes.**

L'investissement sera compensé par les économies réalisées sur :

- les interventions techniques ;
- les consommations non comptabilisées ;
- le pilotage du réseau.



# Les avantages pour le consommateur

Avec Linky



## Un emménagement simplifié

Vous aurez l'électricité **en moins de 24h**.  
Le coût de cette opération sera diminuée & sera à terme de 13,20€.

Avant Linky



*La mise en service électrique s'effectue en **5 jours ouvrés**, pour un coût de 27,30€*

## Un relevé de consommation sans dérangement

Le relevé du compteur s'effectue **à distance & sans rendez-vous**.

## Une détection de pannes plus rapide

Les pannes réseau seront détectées **plus tôt**, les diagnostics seront facilités & les interventions **plus rapides**.

## Une maîtrise de sa consommation facilitée

Un meilleur suivi de sa consommation est possible grâce à un espace personnel sécurisé sur [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

*Aujourd'hui, Enedis ne peut pas détecter les pannes réseau, sauf si les clients appellent Enedis pour signaler une panne*

*La consommation d'électricité ne peut être connue que tous les 6 mois*

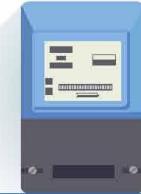


# DE NOUVEAUX AVANTAGES CLIENTS

Grâce aux compteurs Linky, le coût de la plupart des prestations habituelles réalisées par Enedis sera diminué (prix TTC).

## COÛT DE L'AUGMENTATION DE PUISSANCE\*

36,73€



Compteur classique

3,60€



Compteur communicant

## COÛT DE LA MISE EN SERVICE EN URGENCE LE JOUR MÊME

127,62€



Compteur classique

51,04€



Compteur communicant

## COÛT DE LA MISE EN SERVICE

27,30€



2016

13,20€



2021

Compteur communicant

\* gratuit dans l'année qui suit la pose.

@ Enedis - 2017

- Dès 2017, une économie de 600 euros en moyenne sur le raccordement des nouveaux clients qui consomment et produisent sur le réseau d'électricité.

# Au-delà du réseau, des avantages clients forts

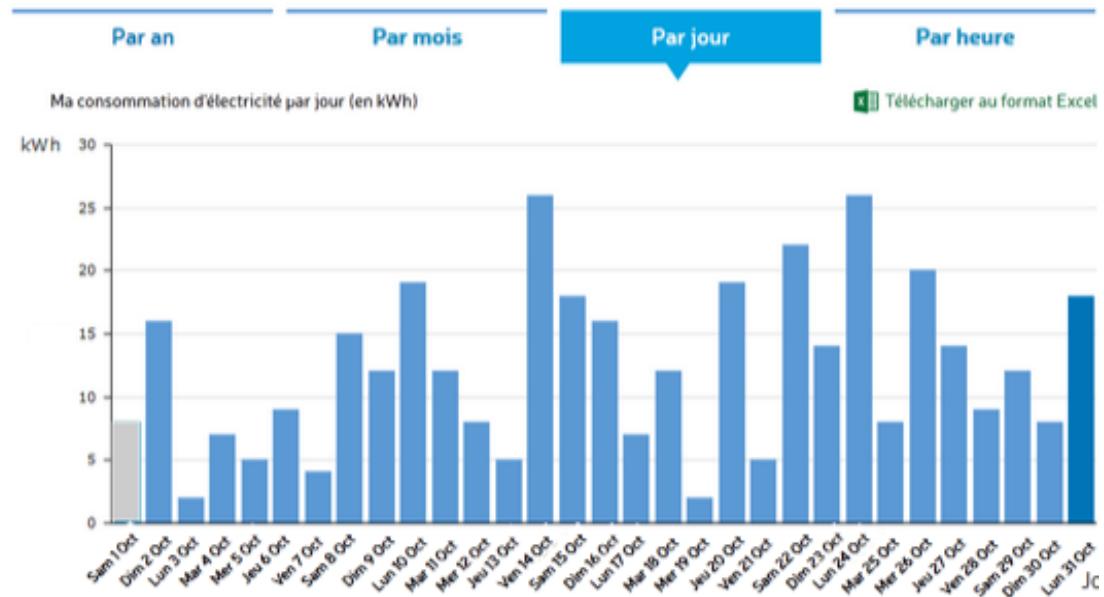
Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et ainsi mieux la comprendre pour mieux la maîtriser, si il a donné son consentement.

Plus  
d'économies

- Un accès sécurisé par internet
- Possibilité de suivre sa consommation jour/jour, semaine/semaine et mois/mois
- Des comparaisons possibles avec d'autres foyers



En aucun cas Linky  
n'enregistre la  
consommation  
individuelle des  
appareils



# Des avantages aussi pour les collectivités

Le nouveau compteur communicant permettra de rendre de meilleurs services aux collectivités, à la fois dans le cadre de leur rôle de concédant, de développeur des territoires mais également en tant que client :

- Un patrimoine suivi avec précision pour permettre de mieux prévoir et mieux prioriser les investissements
- Une meilleure qualité de fourniture
- Un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les EnR et les véhicules électriques
- Des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité (par exemple les plans climat-air-énergie) qui permettront aussi d'analyser l'évolution des consommations avant ou après la mise en place d'un éco-quartier ou encore de vérifier l'efficacité d'opérations de rénovation des bâtiments
- Un meilleur suivi pour la collectivité de ses propres consommations électriques pour plus d'économies d'énergie

➤ *Grâce à leurs données, les compteurs communicants Linky vont permettre aux collectivités locales de « passer d'un mode curatif à un mode préventif »* Jean-Luc Dupont, vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

# Les principaux sujets d'interpellation sur Linky

Depuis le début du déploiement, plusieurs thématiques reviennent régulièrement au sujet de Linky et trouvent un écho dans la presse.

Ces interpellations viennent souvent des associations militantes anti-Linky, qui abordent principalement les thèmes suivants :

- *Le compteur Linky est-il obligatoire ?*
- *Les questions sanitaires (ondes)*
- *Le respect de la vie privée, la sécurité des données*
- *Le risque d'incendie*
- *L'impact financier*
- *Les compteurs intelligents dans le monde*

# La pose du compteur Linky est-il obligatoire ?

- Les compteurs sont la **propriété du S.D.E. 43** qui en confie à Enedis l'exploitation à travers le contrat de concession. Enedis doit avoir accès au dispositif de comptage.
- **Le déploiement de Linky est une obligation légale, qui s'impose à tous**, inscrite au code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.
- **Juridiquement, les communes n'ont pas compétence** pour délibérer concernant les compteurs sur leur territoire



# Linky et les ondes

## Le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires

- Testé à de nombreuses reprises (par ex. à l'Agence nationale des Fréquences ([ANFR](#)), ou au Laboratoire National de métrologie et d'Essai ([LNE](#))
- Respect réaffirmé par le **Conseil d'Etat dans sa décision N° 354321 du 20 mars 2013**

**Le compteur Linky utilise le CPL (courant porteur en ligne), bas débit,** qui ne « rayonne » pas dans l'air ambiant

**Il n'utilise pas d'ondes radio (radiofréquences) pour communiquer**

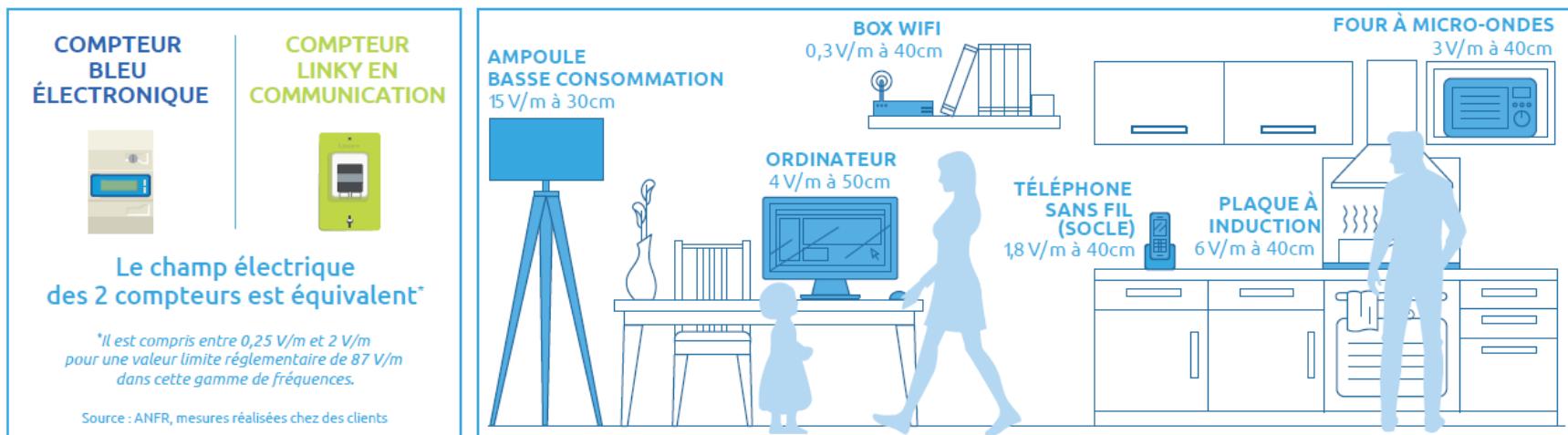
À la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

**Comme l'ancien compteur, il émet un champ électromagnétique très faible** très en dessous des seuils limites (0,8 V/m pour un seuil limite réglementaire à 87 V/m) et équivalent aux anciens compteurs, et « comparable à ceux des autres appareils électriques de la maison », cf Rapport de l'Ansee

# Linky et les ondes

## Exposition liée à l'utilisation des objets de la vie courante

Champ électrique exprimé en volts par mètre



# Des données sécurisées, qui appartiennent au client

Enedis veille scrupuleusement à la sécurité des données et au respect de la vie privée :

Audit tous les 6 mois



**ANSSI**  
Agence Nationale de la Sécurité  
des Systèmes d'Information

- Aucune donnée personnelle ne transite (nom, adresse...)
- Les **données** transmises par Linky sont **une série de chiffres**.
- L'ensemble de la chaîne de transmission est cryptée

Respect de la vie  
privée



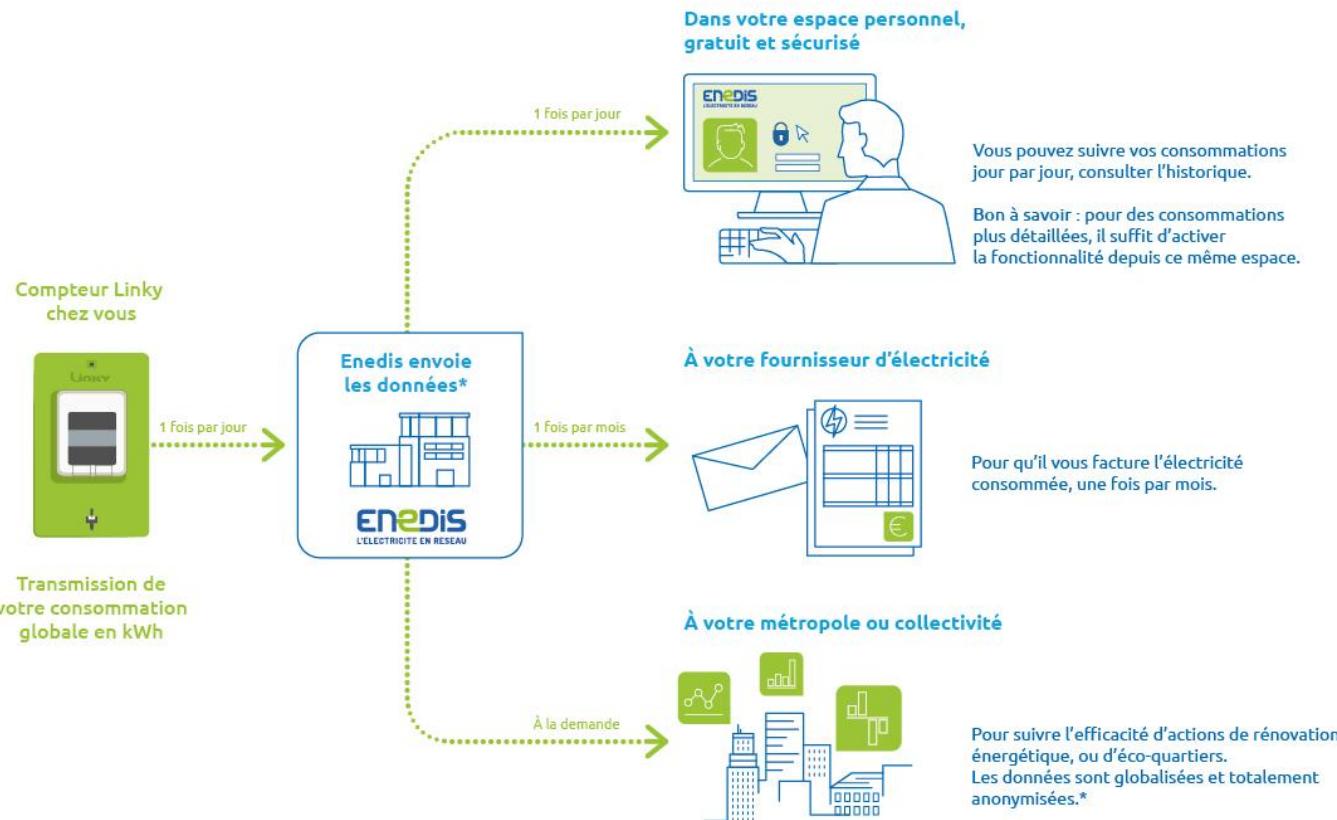
**CNIL**

Commission Nationale de  
l'Informatique et des Libertés

- Linky n'enregistre que **les données globales** du logement, et pas la consommation individuelle des appareils
- Pas de temps réel mais J+1
- Aucune donnée ne peut être transmise sans l'accord du client
- En aucun cas, Enedis ne vend des données individuelles

# Des données sécurisées, qui appartiennent au client

## Le chemin des données Linky



# La question des incendies



Le risque incendie n'est pas lié au type de compteur posé

Les techniciens sont formés spécifiquement & contrôlés régulièrement

Les compteurs Linky sont testés par les constructeurs & le LinkyLab (laboratoire Enedis)

Le compteur Linky est conçu avec des matériaux « retardateurs de flammes »

Le risque incendie est très rare: il résulte d'un mauvais serrage mécanique des câbles

Ils utilisent des clés dynamométriques permettant d'assurer le serrage normé (5 N.m)

Aucun problème d'incendie lié à un éventuel défaut intrinsèque aux compteurs n'a été observé à ce jour

Il contient également un interrupteur qui déclenche le compteur en cas de surtension

# L' impact financier

↳

Aucun frais sur la facture

Aucune modification du contrat avec le fournisseur

Un financement « totalement neutre pour les clients » cf. Commission de Régulation de l'Energie ( 09/03/18)

Enedis investit 5 Milliards d'euros sur 6 ans et équilibrera cette dépense par des gains équivalents sur 10 ans ( hors MDE)



Largement rentable pour la société ( de l'ordre de 10 Mds €)

cf. Commission de Régulation de l'Energie ( 09/03/18)

Gains producteurs / Gains fournisseurs / Gains consommateurs ( MDE)

# Les compteurs communicants en Europe et dans le monde

Le contexte de déploiement des compteurs est propre à chaque pays. Il varie selon plusieurs critères visant différents objectifs :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Critères            | <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique énergétique</li><li>• Organisation de la distribution</li><li>• Propriété des compteurs</li><li>• Choix des technologies</li></ul>  |
| Objectif(s) visé(s) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration du service</li><li>• Information des clients finaux</li><li>• Meilleur fonctionnement du marché</li><li>• Maitrise de la consommation</li><li>• Optimisation du réseau</li></ul> |



## Le cas de l'Europe

La directive européenne impose une installation dans au moins 80 % des foyers : dix-sept pays membres ont décidé un déploiement à grande échelle pour 2020, voire avant pour certains. Trois de ces États ont déjà déployé la totalité de leurs nouveaux compteurs communicants : la Finlande (3,1M de compteurs), la Suède (5,2M) et l'Italie (27M).

